

s'exploite depuis nombre d'années et pour laquelle il a été construit un haut fourneau à la baie Pilot. Pendant quelques années, elle ne fut pas exploitée parce que le minerai renfermait une forte proportion de zinc. Cette mine n'a touché que \$95 à titre de prime pendant les cinq ans; mais qu'on me permette de faire observer que depuis l'établissement de la prime et depuis que nous avons la certitude qu'elle sera maintenue, la compagnie a dépensé environ un quart de million de dollars en bâtiments et en machines pour réduire le minerai et exploiter la mine.

Bien que la mine n'ait touché qu'une faible somme à titre de prime, parce qu'elle ne produisait pas à ce moment-là, les propriétaires savaient qu'ils pouvaient compter sur la prime lorsque la mine serait en exploitation, et cette assurance a suffi pour leur faire dépenser un quart de million dans l'entreprise.

Je n'ai pris la parole que pour expliquer que bien qu'un très petit nombre de mines ne paraissent avoir guère bénéficié des primes, les propriétaires des autres mines, les chambres de commerce de la région et la population en général sont unanimes à croire que la prime a été d'un énorme avantage pour cette industrie et que son maintien sera encore plus profitable au développement des mines de plomb de la Colombie-Anglaise.

(Le bill est lu la 3e fois et adopté.)

ADOPTION D'UN PROJET CONCERNANT L'EMPLACEMENT DE L'HOTEL DU GRAND-TRONC A OTTAWA.

Le projet de loi (n° 89) tendant à autoriser la vente à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada d'une partie du parc de la côte du Major, en la cité d'Ottawa, comme emplacement d'hôtel.

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics) : Il a été entendu que je communiquerais les plans de l'hôtel projeté lors de la discussion en comité général, et je les dépose en ce moment sur le bureau de la Chambre. Le projet de loi ratifie le décret rendu en conseil et reproduisant la convention intervenue entre l'Etat et la compagnie. Il décrète aussi que le prix de vente du terrain, qui est de \$100,000, sera versé à la commission de l'embellissement d'Ottawa qui l'emploiera sous la direction du Gouverneur en conseil. Avant l'adoption du projet de loi, je demande à proposer l'amendement suivant :

Que l'article suivant soit ajouté :

Toutefois, si la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer en fait la demande, le transport dudit emplacement pourra être fait à la Ottawa Terminal Railway Company.

Le Grand-Tronc de chemin de fer se propose de remettre la propriété, comprenant la gare et l'hôtel à une compagnie filiale

qui a été constituée en corporation à cette fin par une loi du Parlement. Ce projet a été discuté à fond lors de la 1ère lecture, et je ne vois pas quelles autres explications je devrais donner au sujet des plans, si ce n'est de dire qu'on se propose d'ériger un édifice de six étages.

L'hon. M. FOSTER : Quelle en sera la hauteur totale ?

L'hon. M. PUGSLEY : Sans compter les tourelles, l'édifice aura environ 100 pieds de hauteur. Il aura cinq étages au-dessus du rez-de-chaussée, sans compter l'étage du grenier, ainsi qu'un sous-sol et un étage en soubassement.

L'hon. M. FOSTER : Quelles sont les dimensions ?

L'hon. M. PUGSLEY : L'édifice, j'imagine, aura à peu près la même superficie que le terrain qui fait l'objet de la convention. L'emplacement mesure 285 pieds le long du canal et 135 pieds sur la rue Rideau. Le plan du sous-sol que voici indique la forme de la construction. De la berge du canal, en arrière, le terrain a une largeur de 66 pieds. Il longe le canal sur un espace de 205 pieds et 3 pouces et, sur la rue Rideau, il mesure 86 pieds et 3 pouces.

On me dit qu'un passage souterrain conduira de la station au sous-sol de l'hôtel. Naturellement, des élévateurs vous monteront aux étages supérieurs.

L'hon. M. FOSTER : Il y aura une entrée sur la rue Rideau, au rez-de-chaussée ?

L'hon. M. PUGSLEY : Oui.

L'hon. M. FOSTER : L'entrée sera-t-elle sur le terrain de la compagnie ?

L'hon. M. PUGSLEY : Oui. Il y a aussi une entrée du côté du canal. Du côté qui donne sur l'avenue Mackenzie, il y a une terrasse et une entrée partant de cette terrasse.

L'hon. M. HAGGART : Il n'y a pas d'entrée du côté de l'avenue Mackenzie ?

L'hon. M. PUGSLEY : Pas d'entrée partant de l'avenue même.

M. LENNOX : N'y a-t-il pas d'entrée conduisant du parc à l'hôtel ?

L'hon. M. PUGSLEY : Ce jardin étant public, les pensionnaires de l'hôtel pourront, j'imagine, s'y rendre, de même que les promeneurs qui seront dans le jardin pourront entrer dans l'hôtel.

M. BENNETT : Il suffira de ne pas mettre de clôture.

M. ARMSTRONG : Le ministre peut-il nous dire combien le Grand-Tronc dépensera en tout pour l'hôtel ?

L'hon. M. PUGSLEY : Je ne puis rien dire, si ce n'est ce que les journaux m'ont appris. J'ai lu, comme la plupart des dépu-